



COMMUNE DE LES RUES DES VIGNES

**ARRÊTE MUNICIPAL  
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Nous, Maire de la Commune de LES RUES DES VIGNES,

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-1 et L 131-4,

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour favoriser la circulation, le stationnement et prévenir les accidents à l'occasion des travaux de réfection de voirie et trottoirs ruelle du capitaine par l'entreprise EIFFAGE Route Nord Est sise 2 rue Louise Michel 59161 ESCAUDOEUVRES.

**ARRÊTONS**

**Article 1 :** Du 02 au 15 décembre 2019, la circulation sera alternée, le stationnement interdit et la vitesse limitée à 30km/h ruelle du capitaine.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise EIFFAGE Route Nord Est pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Marcoing est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de la population par voie d'affichage et tout autre moyen habituellement employé.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M Mathieu SAVARY, Responsable des travaux – EIFFAGE ROUTE – 2 rue Louise Michel – 59161 ESCAUDOEUVRES
- Monsieur le Commandant de la Brigade – Gendarmerie de MARCOING – 17 avenue de la fraternité - 59159 MARCOING
- Monsieur MELLETT, correspondant territorial – Département du Nord – arrondissement routier de Cambrai – 1461, avenue du Cateau – 59401 CAMBRAI Cedex
- Monsieur HEUNET - Centre d'Intervention et de Secours de LES RUES DES VIGNES

Les employés communaux seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES RUES DES VIGNES, le 29 novembre 2019

Le Maire,  
Marc LANGLAIS

